



- ### Prescriptions graphiques
- Arbre remarquable à protéger (art. L. 151-19)
 - Bâtiments remarquables (art. L. 151-19)
 - Cônes de visibilité (art. L. 151-19)
 - Cônes de visibilité - inconstructible (art. L. 151-19)
 - Petits patrimoines protégés (art. L. 151-19)
 - Changements de destination vers l'habitation (art. L. 151-11)
 - Intercroisements de changements de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
 - Linéaires commerciaux (art. L. 151-16)
 - Hales et talus protégés (art. L. 151-23)
 - Mur d'intérêt patrimonial (art. L. 151-23)
 - Alignement ligne de référence
 - Alignements d'arbres à protéger (art. L. 151-23)
 - Cheminements doux à créer (art. L. 151-38)
 - Marges de recul des voies à grande circulation
 - Limites de zones humides
 - Espaces proches du rivage (art. L. 121-13)
 - Lignes de référence du gabarit
 - Espaces Boisés Classés à protéger (art. L. 113-1)
 - Espaces Boisés Classés à créer (art. L. 113-1)
 - Patrimoine paysager (art. L. 151-19)
 - Bandes paysagères (art. L. 151-19)
 - Emplacement réservé (art. L. 151-41)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L. 151-7)
 - Périmètres de centralité commerciale (art. L. 151-16)
 - Zones Non Aedificandi (art. R. 151-31)
 - Périmètre de gel (article L. 151-41)
 - Servitude de mixité sociale (art. L. 151-41)
 - Zones de protection archéologique
 - Zones humides protégées (art. L121-123)
 - Submersion marine - zone de dissipation de l'énergie à l'arrière du système de protection
 - Submersion marine - aléa fort
 - Submersion marine - aléa moyen
 - Submersion marine - aléa futur

- ### Zonage
- Zones Naturelles
 - Zones Agricoles
 - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
 - Zones Urbaines et A Urbaniser
 - Zones d'Activités
 - Zone à Urbaniser à long terme

- ### Éléments de description des différentes zones
- UA : Zone urbaine centrale
 UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
 UB : Zone urbaine de faubourg
 UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan
 UBd4 : Zone urbaine de Dinan liée à la présence de collectifs
 UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
 UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Gildou en front de mer
 UCd : Zone urbaine pavillonnaire de Sabot de O les pins
 Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activité
 Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
 Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 Ur : Zone urbaine à vocation touristique
 Upr : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
 Upro : Zone urbaine concernée par une procédure d'une OAP valant règlement
- N : Zone naturelle générale
 NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
 Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
 Nc : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ne : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Ngv : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
 Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Nbz : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
 Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
 Nes : Zone naturelle liée à l'implantation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
- A : Zone agricole générale
 Aa : Zone agricole inconstructible
 Ay : Zone agricole liée aux activités isolées
 Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
- 1AUh1, 1AUh2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat
 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation commerciale
 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation commerciale
- Zonages spécifiques liés aux communes littorales**
 Ni : Zone naturelle
 Nm : Zone naturelle liée au zonage en mer
 Nr : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
 Npl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
 Nca : Zone naturelle liée à la présence de calées d'accès à l'eau
 Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 Ntl : Zone naturelle liée à une activité touristique
 Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 Nmhl : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
- Indices de zonage spécifiques**
 (B) : Zone concernée par un PPR
 (BC) : Zone concernée par une protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destinataire	Superficie (m²)
131	Équipement	Matignon	Commune	1488
132	Accès	Matignon	Commune	325
133	Accès	Matignon	Commune	267
134	Accès	Matignon	Commune	71
135	Accès	Matignon	Commune	783
136	Stationnement	Matignon	Commune	136
137	Accès	Matignon	Commune	352
138	Stationnement	Matignon	Commune	1155
139	Équipement	Matignon	Commune	484
302	Liaison douce	Saint-Potan	Commune	4611

DINAN

AGGLOMÉRATION

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Règlement graphique

Matignon Sud

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Date	Approbation
22/07/2019	

Échelle 1:5000ème